

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLARD****SEANCE DU 18 FEVRIER 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 13	Délibération n° 2025-04
Présents : 8	<u>Demande de subvention – Commission</u>
Procurations : 1	<u>d'Accompagnement Partenarial Enfance</u>
Absents : 5	<u>Jeunesse (CAPEJ) - appel à projets 2025</u>
Votants : 9	

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 18 FEVRIER, le Conseil Municipal de la Commune de VILLARD, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à 20h00 salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierrick DUFOURD, Maire.

Date de la convocation : 10 février 2025

ETAIENT PRESENTS : Madame Emilie BERNAZ, Monsieur Christophe BOSSU, Monsieur Jean-Paul COSTAZ, Monsieur Denis DUFOURD, Monsieur Pierrick DUFOURD, Madame Sophie MARGAS, Monsieur Roland PINGET, Madame Sophie WILHELM- CANIZARES.

EXCUSES : Monsieur Jean-Louis GAVORY représenté par Monsieur Christophe BOSSU par pouvoir du 17 février 2025, Madame Jocelyne JACQUES-VUARAMBON

ABSENTS : Monsieur Benoît BRET, Monsieur Quentin HUDRY, Monsieur William ROSAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Denis DUFOURD est nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-04 : Demande de subvention – Commission d'Accompagnement Partenarial Enfance Jeunesse (CAPEJ) - appel à projets 2025

La commune a la possibilité de demander une subvention auprès de la Commission d'Accompagnement Partenarial Enfance Jeunesse (CAPEJ).

Ce contrat est destiné à financer exclusivement des projets dans les domaines de la jeunesse, la parentalité et/ou l'enfance, prioritairement sur les domaines suivants :

- Soutenir le développement territorial,
- Contribuer à la promotion des métiers de l'animation et de la petite enfance,
- Soutenir les initiatives jeunes, collectives, complémentaires à celles portées par les services du Département et de la Caf,

Il convient de délibérer pour en faire la demande auprès de la Commission d'Accompagnement Partenarial Enfance Jeunesse (CAPEJ)., au titre de l'année 2025.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Par 9 voix pour,
Décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès de la Commission d'Accompagnement Partenarial Enfance Jeunesse (CAPEJ)., pour l'année 2025.

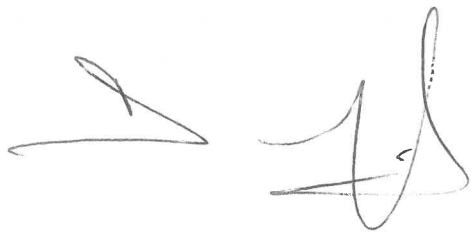
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Villard, le 20 février 2025

Le Maire,
Pierrick DUFOURD

Le Secrétaire de séance,

DUFOURD Denis





Télétransmise le
Affichée le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.